

- Exercice 2021 / 1^{er} janvier au 31 décembre 2021
- Avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019
- Date limite de retour imprimé pour prise en compte demande au plus tard le **10/01/2022**

Activité sportive : EQUITATION



Demande de participation financière

INFORMATIONS OUVRANT DROTT.				
NIA:	SLVie :			
☐ Mme ☐ M. ☐ Mlle Nom:	Prénom :			
Unité:				
Adresse Principale :				
CP: Ville:				
Domicile: Professionnel: Professionnel:	Mobile:			
Adresse e-mail :				
Coefficient social (lire sur l'attestation Activ! :				
ENFANT AYANT-DROIT :				
Nom: Prénom:				
Date de naissance :				
Montant de la facture : € (joindre l'original)				
Nombre d'heures facturées : heures				
CADRE RESERVE A LA COMN	AISSION JEUNESSE			
Décision : ☐ Accordé Montant :€	☐ Refusé			
Observations :				
Signature du Président de la Commission Jeunesse :				

Les informations recueillies par la CMCAS Tours/Blois font l'objet d'un traitement informatique destiné au Pôle Accueil Conseil pour le suivi des Aides à la Jeunesse. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes, aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : CCAS – Le Responsable des Traitements – 8 Rue de Rosny – BP629 - 93104 MONTREUIL CEDEX. Merci de joindre une copie d'une de vos pièces d'identité

Rub.: 041/J03 MAJ 19/12/19



- Exercice 2021 / 1er janvier au 31 décembre 2021
- Avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019
- Date limite de retour imprimé pour prise en compte demande au plus tard le 10/01/2022

Activité sportive : **EQUITATION**

Conditions d'attribution de la participation financière

PRINCIPE:

Qui ouvre le droit ?

L'ouvrant-droit pour l'enfant ayant-droit âgé de 6 ans et moins de 18 ans à la date de facturation.

Participation de la CMCAS

Elle est déterminée selon la grille de participation basée sur le coefficient social (lire sur l'attestation ACTIV!) et est arrondie à l'euro le plus proche.

La participation financière est versée en une seule fois par année calendaire, dans la limite de 15 heures par an, en cours collectif ou en cours individuel.

	T1+T2	T3+T4	T5+T6	T7+T8	Т9	
	INF	14501	19501	24501	29501	
	à	à	à	à	à	Sur Base
	14500	19500	24500	29500	999999	
Participation CMCAS	50	40	30	20	10	100,00
Part. CMCAS 1er enfant	50%	40%	30%	20%	10%	
Part. CMCAS 2ème enfant	60%	48%	36%	24%	12%	
Part. CMCAS enfant suivant	75%	60%	45%	30%	15%	



2ème enfant : -20% / à partir du 3ème enfant : -50%

DOMAINE D'APPLICATION:

Activités équestres y compris les stages équestres (suite décision du Conseil d'Administration de la CMCAS du 28/11/2016) dispensées par un club ou une association déclaré(e) dont l'encadrement est dispensé par des moniteurs diplômés d'État.

DOCUMENTS A FOURNIR:

- Facture(s) originale(s) acquittée(s) du club équestre
- Photocopie de l'avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 de la famille (sauf si déjà transmis à la CMCAS)

Les informations recueillies par la CMCAS Tours/Blois font l'objet d'un traitement informatique destiné au Pôle Accueil Conseil pour le suivi des Aides à la Jeunesse. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes, aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : CCAS – Le Responsable des Traitements – 8 Rue de Rosny –

BP629 - 93104 MONTREUIL CEDEX. Merci de joindre une copie d'une de vos pièces d'identité

Rub.: 041/J03 CMCAS Tours-Blois - 45 avenue de Stendhal - BP 0514 - 37205 TOURS Cedex 3 MAI 19/12/19